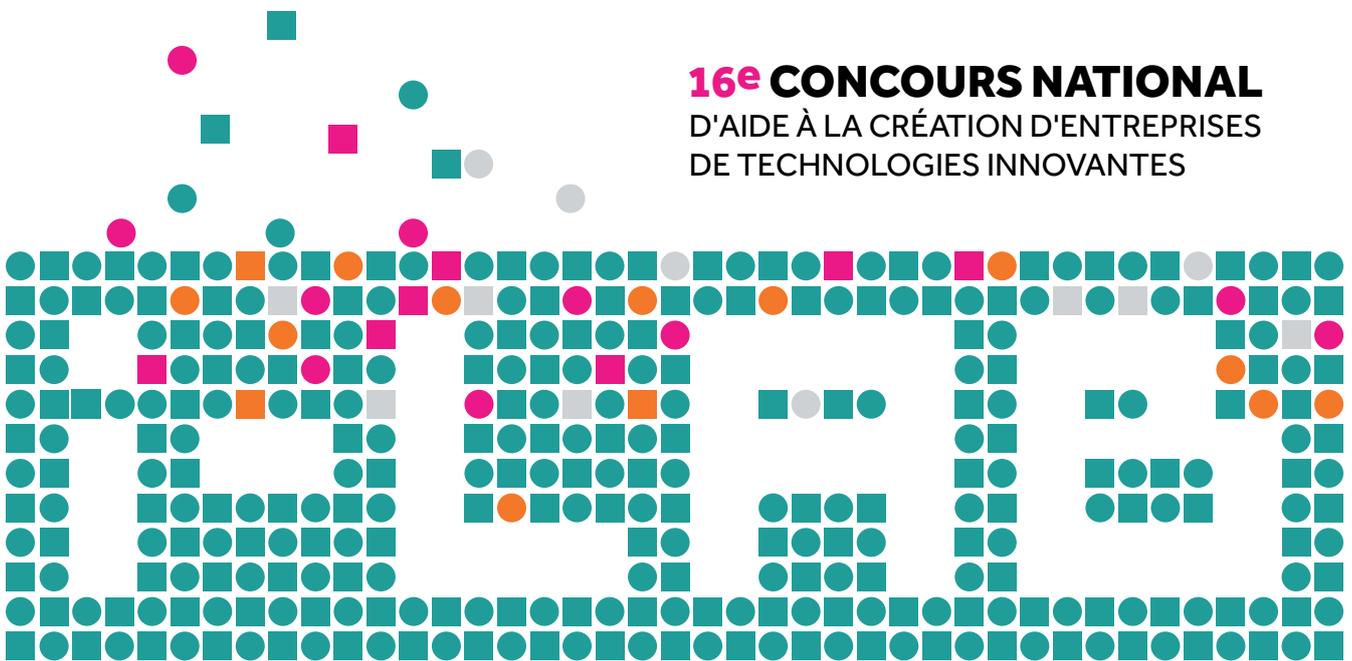


DOSSIER DE PRESSE

16^e CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES



REMISE DES PRIX

Mardi 1^{er} juillet 2014





16^e CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

Sommaire

Editorial concours 2014 – Geneviève Fioraso, secrétaire d’Etat en charge de l’Enseignement supérieur et de la Recherche.....	2
i-LAB, une nouvelle formule pour l’édition 2014 du concours	4
Le concours, acteur incontournable de l’innovation depuis 15 ans	4
Les nouveautés 2014 du concours	4
La promotion 2014 : 221 lauréats	6
Les 5 prix spéciaux du jury « création-développement ».....	7
Les 171 lauréats « création-développement » et « en émergence »	10
Les 54 lauréats « création-développement » 2014.....	13
Première édition du prix « PEPITE - Tremplin Entrepreneuriat Etudiant »	14
Les 3 Grands Prix « PEPITE - Tremplin Entrepreneuriat Etudiant ».....	15
Les 50 lauréats du prix « PEPITE – Tremplin Entrepreneuriat étudiant» 2014.....	19
L’accompagnement et la formation des lauréats	20
Le Forum « 1 ^{ers} contacts », un des dispositifs d’accompagnement	20
Le showroom i-LAB : une première pour cette édition 2014.....	20
Ils témoignent.....	24
Les jurys 2014.....	32
Le jury national.....	32
Le jury national PEPITE	33



16^e CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

Editorial concours 2014 – Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

C'est une édition renouvelée du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, rebaptisée i-LAB, qui vous est proposée cette année.

Chaque année, entre 500 et 700 entreprises innovantes sur le plan technologique sont créées. Près de la moitié ont été incubées dans un incubateur public et/ou ont été lauréates du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Ces deux dispositifs jouent donc pleinement leur rôle.

Ce concours national, porté par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), a permis, en 15 ans, la création de plus de 1 500 entreprises, dont plus de la moitié sont issues de la recherche publique. En termes de montants et de modalités, le concours intervient sous forme de subvention à la création d'entreprises et est de fait le premier dispositif d'amorçage en France.



Dans le cadre du plan innovation lancé à l'automne 2013 par le MENESR, j'ai souhaité conforter cet outil et le redynamiser. L'objectif est non seulement d'encourager la création d'entreprises innovantes mais aussi, par un environnement favorable à la croissance, de créer les champions industriels de demain. Il s'agit également d'éviter que nos pépites issues de la recherche publique ne partent à l'étranger. Au cours de ces 25 dernières années, la France n'a créé aucun nouveau leader industriel mondial, alors que les Etats-Unis en ont fait émerger 23. Dans la bataille pour la compétitivité et pour l'emploi dans laquelle notre pays est engagé, la croissance de nos entreprises innovantes est une priorité.

Ces actions sont complémentaires de celles engagées par le Gouvernement sur le financement et l'accompagnement à la croissance des start-ups. Parce que l'innovation est aussi culturelle, il s'agit de développer l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat, de favoriser l'échange de bonnes pratiques, le tutorat, d'améliorer la formation aux métiers du transfert et de l'innovation. Parmi les nouveautés de cette édition 2014 du concours :

- La création de **prix « PEPITE - Tremplin Entrepreneuriat Etudiant »** pour encourager la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés. Ces prix s'inscrivent dans un plan global d'actions en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, avec la création de PEPITE (Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) sur chaque campus, d'un statut « étudiant-entrepreneur » effectif à la rentrée 2014 et la généralisation des formations à l'entrepreneuriat dans toutes les filières de l'enseignement supérieur,
- L'attribution de **5 Grands Prix en catégorie « création-développement »** pour récompenser les projets les plus prometteurs et les plus innovants, susceptibles de relever les grands défis économiques, sociétaux, environnementaux, identifiés par l'Agenda stratégique « France-Europe 2020 »,



16^e CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

- L'amélioration de l'**accompagnement des lauréats**, avec pour la première fois : des actions de mentorat en complément des actions déjà engagées dans le cadre du concours, le soutien apporté par le MENESR à la création d'une association des « lauréats de l'innovation » visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre lauréats du concours. Dans le même esprit, j'ai confié une mission à Gilles Copin (EM Lyon) et Frédéric Iselin (HEC) sur la formation des professionnels de l'accompagnement des entreprises innovantes. Leur rapport vient de m'être remis, avec des propositions qui seront opérationnelles pour l'édition 2015,
- L'organisation d'un **showroom** valorisant les produits industriels innovants et les réussites industrielles d'une quinzaine de lauréats des éditions précédentes.

Enfin, je souhaite, pour les années à venir, qu'une priorité soit portée sur le développement de l'entrepreneuriat féminin car les femmes ne représentent que 12 % des lauréats et des porteurs de projets.

Décloisonner, susciter la créativité, accompagner les initiatives et l'innovation, c'est tout l'enjeu de i-LAB, la nouvelle formule du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. C'est l'enjeu de la politique d'innovation portée par le MENESR et le Gouvernement pour relever la bataille de la compétitivité, de l'emploi, et construire la France de demain.

En conclusion, je veux féliciter les 221 lauréats de cette édition 2014 et remercier Bpifrance, partenaire fidèle de ce concours depuis ses débuts, les membres des jurys régionaux et nationaux, et leurs présidents.